



Rapport du juge en chef

Nom de l'hippodrome	Woodbine Mohawk Park			
Date	19 juillet 2024	Heure de départ	19 h 10	
Conditions météorologiques	Dégagé (Temp. : 22 °C)	Vent	6 km/h Ouest	
État de la piste	Rapide (Variante 0 s.)			
Nombre de courses	10	Courses de qualification	7 GP	Inscriptions totales 126
Total des paris mutuels	\$ 2,271,617			
Vétérinaire contacté	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant

Juge en chef Fred Brethour	Juge associé Peter Gillies	Juge associé Don Lawrence
Vétérinaire officiel : Dre Julie Ballinger		

Rapport sur les courses de la journée

(Accidents, réclamations, amendes et/ou suspensions, objections et/ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

Le conducteur, Tyler Jones, est passé au bureau des juges pour l'examen du film de la Course 1, disputée le 18 juillet 2024.

M. Jones a été trouvé coupable d'avoir enfreint la règle 22.05.01(a)(b) de la CAJO, pour avoir provoqué une obstruction à un autre cheval et pour avoir fait en sorte que ce dernier ait fait un bris d'allure.

Il s'est vu imposer une suspension de conduite de 3 jours, à être purgée du 4 au 6 août 2024, inclusivement.

Décision #2754206

Ontario Sires Stakes Grassroots 3^e Étape

Poulains ambleurs de trois ans (Courses 2, 4 et 7)

Trevor Henry, a été autorisé à se retirer d'une course.

Courses :

Course 1 – Enquête 1

Le #7, "We Believin", (B. McClure), arrivé en 3^e position, a fait un bris d'allure dans le dernier droit. Il n'a enfreint aucune des règles de la CAJO sur les bris d'allure.

Lien pour la vidéo d'enquête – <https://youtu.be/zcmiL--16sl>

Enquête 2

Le cheval vainqueur de la course, le #4, "Pasta Delight", (J. Macdonald), a fait un bris d'allure avant le départ sans enfreindre aucune des règles de la CAJO sur les bris d'allure.

Lien pour la vidéo d'enquête – <https://youtu.be/x2tRFNQknYA>

Course 2 – Le #6, "Always A Thrill", a terminé la course avec de l'équipement brisé (fer).

Course 3 – Rien à signaler.

Course 4 – Rien à signaler.

Course 5 – Rien à signaler.

Course 6 – Les juges ont déterminé que le conducteur L. P. Roy n'avait pas enfreint la règle 22.05.01(e) de la CAJO, en permettant à un autre cheval de passer inutilement à l'intérieur alors qu'il tentait de maintenir son cheval le long de la rampe et qu'il a dévié vers l'extérieur.

Course 7 – Examen du bris d'allure survenu au #7, "Do Better", avant le poteau de 3/4 de mille.

Course 8 – Rien à signaler.

Course 9 – Rien à signaler.

Course 10 – **Enquête**

Le #9, “Baylor Bobby”, a fait un bris d’allure avant le départ et ne s’est pas rendu à l’intérieur du poteau de remboursement.

On a opéré un remboursement totalisant \$ 50,444.

Lien pour la vidéo d’enquête – <https://youtu.be/4fRggCUqyEY>

Réclamations :

Aucune.